

Agent de maintenance générale des bâtiments

L'agent de maintenance générale des bâtiments intervient dans tous les corps de métiers pour assurer la maintenance des bâtiments d'une collectivité territoriale ou de l'établissement public local qui l'emploie.

Le sérieux et la rigueur sont deux qualités propres au métier d'agent de maintenance. La vérification de chaque équipement, les travaux de rénovation, la gestion des stocks demandent un sens de la rigueur et de l'organisation exemplaire. Il est capable de surveiller les travaux effectués par une entreprise externe et faire toutes les vérifications nécessaires à leur achèvement. Si l'agent d'entretien du bâtiment travaille seul, il se doit d'être polyvalent pour assurer toutes les tâches qui lui sont confiées par sa direction. Enfin, il doit être disponible pour travailler durant la fermeture des locaux si la situation s'y prête.

Savoir-faire de l'agent de maintenance générale des bâtiments

- Réaliser des travaux courants en plomberie, peinture, électricité, sanitaire et chauffage, menuiserie, serrurerie
- Lire et comprendre un plan
- Coordonner des interventions avec d'autres corps de métier
- Appliquer les normes techniques d'utilisation des matériaux
- Appliquer la réglementation en matière de sécurité
- Détecter les dysfonctionnements des installations
- Informer les usagers